

Les incertitudes relatives au plan d'aide européen à l'Espagne restent nombreuses

Madrid multiplie les gages de bonne conduite et annonce de nouvelles mesures d'austérité



Au centre de Malaga, dans le sud de l'Espagne. JON NAZCA/REUTERS

Le plan d'aide aux banques espagnoles entre dans sa dernière ligne droite : les ministres des finances de la zone euro sont convenus, dans la nuit de mardi 10 juillet, de finaliser les contours de ce sauvetage le 20 juillet. Une première tranche d'aide de 30 milliards d'euros devrait être déboursée d'ici à la fin du mois. En attendant, certains parlements nationaux – en Allemagne et aux Pays-Bas – doivent donner leur aval, et tous les détails ne sont pas réglés, à commencer par l'ampleur de l'aide, qui peut monter jusqu'à 100 milliards d'euros.

Les négociations entre le gouvernement de Mariano Rajoy et ses bailleurs de fonds de la zone euro se sont transformées en un vaste donnant-donnant. Officiellement, les conditions attachées au plan ne concernent que les banques en difficulté, que Madrid s'engage à restructurer. En réalité, l'Espagne multiplie les mesures d'austérité, en échange d'un peu de flexibilité de la part des Européens.

Désormais, la France se fait payer quand elle s'endette

Les Cassandre qui voyaient les spéculateurs attaquer l'Hexagone au lendemain de la victoire de François Hollande en sont pour leurs frais. Deux mois après l'arrivée au pouvoir du gouvernement socialiste et six mois après que Paris a perdu son triple A, non seulement les investisseurs n'ont pas fait grimper les taux des emprunts d'Etat, mais... ils sont prêts à perdre de l'argent pour prêter à la France.

Lundi 9 juillet, Paris a placé près de 6 milliards d'euros d'obligations à trois et six mois à des taux d'intérêt négatifs – respectivement – 0,005 % et – 0,006 %. Les investisseurs récupéreront à l'échéance moins que ce qu'ils ont prêté à la France ! « *Quand vous placez vos bijoux dans un coffre-fort, vous êtes prêt à payer pour cela* », résume un haut fonctionnaire européen.

« Confiance »

La France, malgré une dette qui atteindra 90,5 % du produit intérieur brut (PIB) fin 2012, ferait donc figure de havre de paix sur les marchés ? Dans une zone euro en pleines turbulences financières, tout est question de comparaison. « *Certains fonds de pension obligés d'investir en euros ne veulent prendre aucun risque, ils ciblent les pays qui leur inspirent le plus confiance* », explique Frederik Ducrozet, économiste au Crédit agricole CIB. Parmi ceux-ci, on trouve l'Allemagne, à

Afin de ne pas amplifier la récession, il a été convenu de donner un an de plus à M. Rajoy, qui devra ramener son déficit sous les 3 % du PIB d'ici à 2014, et non plus 2013. Et d'assouplir le rythme de réduction des déficits désormais prévus à 6,2 % du PIB cette année, 4,5 % en 2013 et 2,8 % en 2014.

Hausse de la TVA

La situation de l'Espagne constitue la priorité du moment pour les grands argentiers. Ces derniers ont tenté de lever les doutes apparus sur les marchés quelques jours après le Conseil européen des 28 et 29 juin. Lundi, Madrid devait payer un taux d'intérêt de plus de 7 % pour emprunter.

Il n'est pas certain que l'Eurogroupe de lundi rassure les investisseurs alors que nombre de zones d'ombre demeurent. Plusieurs pays, dont l'Allemagne et les Pays-Bas, ont insisté, comme convenu lors du Conseil européen, pour conditionner la recapitalisation directe des banques ibériques à la

mise en place d'une supervision du secteur, pilotée par la Banque centrale européenne (BCE). Un chantier complexe, que des propositions de la commission en septembre devraient faire avancer.

Wolfgang Schäuble, le ministre des finances allemand, a aussi demandé de ne pas engager les moyens du Mécanisme européen de stabilité (MES), alors que le traité fondateur du fonds de secours européen est toujours en cours de ratification. Les premiers prêts seront donc versés par le Fonds européen de stabilité financière, via l'Etat espagnol, avant d'arriver dans les caisses des banques.

Ce qui signifie qu'ils viendront alourdir la dette publique alors qu'il avait été entendu au sommet des 28 et 29 juin que l'aide européenne serait versée directement aux établissements de crédits en difficulté, sans transiter par la case Etat et donc sans accroître sa dette. Reste à savoir si ce surplus de dette pourra être effacé dès que le MES aura vu le jour et que la recapitalisation directe des banques sera possible. La question de cette « rétroactivité » demandée entre autres par Paris n'est pas encore tranchée.

En attendant, Madrid multiplie les gages de bonne conduite. « *La consolidation budgétaire et l'aide aux banques sont distincts, mais les bailleurs de fonds disposent d'un important levier* », reconnaît une source bruxelloise. M. Rajoy a annoncé des mesures d'austérité « importantes », qui pourraient

qui sa réputation d'orthodoxie financière confère le statut de valeur refuge par excellence. Mais aussi la Finlande, les Pays-Bas et l'Autriche. Face à ces petits pays, la dette hexagonale, par sa taille, présente l'avantage de la liquidité – les obligations sont plus faciles à acheter et à vendre.

Sur des échéances plus longues, Paris paie encore pour s'endetter mais un prix très bon marché. Les taux des emprunts français à dix ans approchent les 2,4 % sur le marché secondaire, où s'échange la dette déjà émise. Bien loin des 3,75 % prévus dans le projet de loi de finances 2012, ou même des 2,83 % atteints à la veille de l'élection présidentielle. Sans parler des 7 % que les marchés exigent de l'Espagne...

Le basculement des taux en territoire négatif serait donc une bonne nouvelle ? Pas si sûr. L'absence de paiement d'intérêts est appréciable sur le plan comptable, mais marginale. En revanche, elle illustre l'écart grandissant qui se creuse en zone euro, signe de la profonde déstabilisation du Vieux Continent.

Toujours prompts à tacler Paris, les éditorialistes du *Wall Street Journal* y voient un autre danger : que M. Hollande lise cette baisse des taux comme un blanc-seing des marchés à sa politique actuelle. Et ne juge pas nécessaire d'engager le pays dans de nouvelles réformes. ■

AUDREY TONNELIER

Le vice-ministre grec du travail démissionne

Nikos Nikolopoulos, vice-ministre grec du travail, a démissionné, lundi 9 juillet, au motif que le gouvernement ne réclame pas avec suffisamment de vigueur de modifications au plan d'aide internationale à la Grèce. Le gouvernement de coalition formé après les élections législatives du 17 juin avait, dans un premier temps, réclaté nombre de changements aux conditions fixées par les créanciers internationaux d'Athènes en échange de leur aide financière. Il a récemment adopté un ton moins revendicatif en affirmant qu'il mettrait en œuvre les réformes réclamées avant de solliciter un renégociation des termes de l'aide.

inclure l'augmentation du temps de travail des fonctionnaires, la suppression des avantages fiscaux pour l'achat d'un logement, et, surtout, une hausse de la TVA.

Lundi, le ministre du budget, Cristobal Montoro, a dissipé les derniers doutes sur l'imminence d'une telle mesure, longtemps rejetée par le gouvernement conservateur. « *Si ceux qui doivent payer la TVA la payaient davantage, nous n'aurions pas à l'augmenter* », a-t-il déclaré, dans une allusion à l'économie souterraine, qui représenterait un cinquième de l'économie espagnole. Depuis 2007, les prélèvements fiscaux ont chuté de près de 70 milliards d'euros, soit 7 points du PIB. Dans ces conditions, l'Espagne se trouve bien en peine de réduire son déficit, même en appliquant de sévères coupes dans les dépenses publiques.

Enfin, les ministres des finances ont reconduit Jean-Claude Juncker à la présidence de l'Eurogroupe. Ce dernier a accepté, après s'être assuré de la nomination du candidat luxembourgeois, Yves Mersch, au directoire de la BCE, et de Klaus Regling, à la tête du MES. Le premier ministre luxembourgeois quittera ses fonctions d'ici au début 2013. Il pourrait être remplacé par Wolfgang Schäuble puis Pierre Moscovici, aux termes d'un accord que les deux intéressés se gardent de confirmer. ■

SANDRINE MOREL (À MADRID)
ET PHILIPPE RICARD
(À BRUXELLES)

M. Ayrault limite à 2 % la hausse des tarifs EDF et GDF Suez

Les prix des billets de certains trains (TER, Intercités) évolueront comme l'inflation

Le gouvernement a bien ménagé son effet politique : c'est au moment où les partenaires sociaux assistaient à la « conférence sociale » organisée lundi 9 juillet autour du premier ministre, Jean-Marc Ayrault, qu'il a choisi d'annoncer une limitation à 2 % de la hausse des tarifs d'EDF, de GDF Suez et de la SNCF (hors TGV et trains de banlieue).

Les tarifs réglementés de l'électricité et du gaz, ainsi que le prix des billets de train à compter du 1^{er} août, n'évolueront pas plus que l'inflation pour les ménages. M. Ayrault a pris cette décision au nom de la « protection du pouvoir d'achat », a expliqué le ministre de l'écologie et de l'énergie. Surtout pour le gaz, dont les prix ont, selon lui, progressé « de 31,2 % entre 2008 et 2012 ».

Le dossier de l'énergie est le plus sensible puisqu'il concerne 30,6 millions de sites pour l'électricité et 10,6 millions pour le gaz. Les prix – surtout ceux du gaz – ont flambé depuis le milieu des années 2000. Après consultation de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) et du Conseil supérieur de l'énergie (CSE), les nouveaux tarifs du gaz et de l'électricité seront fixés par arrêté et entreront en vigueur autour du 20 juillet.

Cette hausse ne vaut que pour le mouvement tarifaire prévu cet été, prévient-on au ministère de l'écologie. Elle est inférieure aux 4,1 % réclamés par GDF Suez pour couvrir l'ensemble des coûts d'approvisionnement, de stockage et de distribution. L'opérateur historique, détenu à 36 % par l'Etat, pourrait déposer un nouveau recours en Conseil d'Etat contre son premier actionnaire ! Tout comme les fournisseurs alternatifs Poweo, Direct Energie et Altergaz.

La haute juridiction administrative a déjà été saisie de retards au titre de l'année 2011. Fin novembre, elle avait obligé le gouvernement Fillon à augmenter de 4,4 % les tarifs du gaz au 1^{er} janvier, jugeant illégal le gel prononcé au printemps précédent. Elle devait à nouveau se prononcer, mardi 10 juillet, sur un possible relèvement – rétroactif celui-là – des tarifs pour rattraper le dernier trimestre 2011.

Son rapporteur public a estimé, en juin, que le gel prévu par un arrêté du 29 septembre n'était pas légal. Dans environ 90 % des cas, la haute juridiction suit l'avis argumenté de son rapporteur.

Gérard Mestrallet, PDG de GDF Suez, affirme que la distribution du gaz en France est « une des seules activités qui ne soit pas bénéficiaire » pour le groupe. Très sensible aux mouvements sur les tarifs, l'action GDF Suez est malmenée ces derniers jours alors qu'elle avait regagné du terrain au mois de juin. Elle a recommencé à dégringoler en juillet, perdant près de 4 % ces derniers jours. Mardi, elle ouvrait en baisse de plus de 1 % à Paris.

L'augmentation est inférieure aux 4,1 % réclamés par GDF Suez. L'opérateur pourrait déposer un nouveau recours en Conseil d'Etat contre son premier actionnaire !

Le sujet est moins sensible pour la SNCF, qui espérait néanmoins un peu plus que 2 % sur les billets des trains intercity et des trains en région. Par ailleurs, les abonnements et les forfaits augmenteront de 1,7 % au 1^{er} août, après avoir été gelés au premier janvier 2012. A cette date, la compagnie nationale avait relevé les tarifs des TGV de 3,2 % : à l'augmentation de 1,7 % du prix des billets, la société avait répercuté la majoration de 1,5 % du taux réduit de TVA décidée par le gouvernement Fillon.

Début janvier, les tarifs des trains de la région Ile-de-France ont également augmenté de 1,5 % pour compenser la hausse de la TVA. Fixés par le Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF), qui relève en majorité de la région francilienne, les tarifs du RER, des métros et des bus devaient encore augmenter au 1^{er} juillet, mais le STIF en a décidé autrement en juin. Et cela, dans l'indifférence générale. ■

JEAN-MICHEL BEZAT
ET PHILIPPE JACQUE

www.volkswagen.fr

Volkswagen up!

À PARTIR DE

7 990 €

Sous condition de reprise

BONUS ÉCOLOGIQUE 100€ INCLUS

- Correcteur électronique de trajectoire ESP avec ABS • Direction assistée
- 4 airbags • Volant réglable en hauteur • Banquette arrière rabattable

Les (Instants) **Généreux**

Du 1^{er} juin au 31 juillet 2012

R.C. PARIS B 421 389 433

Cycles mixtes, urbains, extra-urbains de la gamme up! (l/100 km) : de 4,1 à 4,7, de 5,0 à 5,9, de 3,6 à 4,0. Rejets de CO₂ (g/km) : de 95 à 108. * Prix TTC conseillé au tarif du 26/04/12 mis à jour le 15/06/12 de la 'take up!' 1.0 60 ch (3 p), prime à la casse VW Think Blue, de 600 € TTC pour la mise au rebut dans la filière de valorisation agréée par Volkswagen Group France d'un véhicule de plus de 10 ans accompagnant la commande d'une Volkswagen up! neuve, avance du bonus écologique 100 € et reprise Argus™ + 960 € TTC sur modèle 3 portes (430 € TTC sur modèle 5 portes) sur votre ancien véhicule déduites. Reprise de votre ancien véhicule aux conditions générales de l'Argus™ (en fonction du cours de l'Argus™ du jour de reprise, du kilométrage, des éventuels frais de remise en l'état standard et abatement de 15 % pour frais et charges professionnels déduits). Pour les véhicules hors cote Argus™, reprise de 960 € TTC uniquement sur modèle 3 portes (conditions détaillées sur volkswagen.fr). **Modèle présenté** : 'white up!' 1.0 60 ch (5 p) avec options toit ouvrant électrique (911 € TTC), simili cuir (706 € TTC) et pack sécurité (250 € TTC) au prix conseillé du 26/04/12 mis à jour le 15/06/12 de 15 067 € TTC, prime à la casse VW Think Blue, reprise Argus™ et avance du bonus écologique déduites. Cycle mixte (l/100 km) : 4,5. Rejets de CO₂ (g/km) : 105. Offres réservées aux particuliers, valables pour toute commande entre le 01/06/12 et le 31/07/12, en France métropolitaine chez les concessionnaires Volkswagen participants, non cumulables avec toute autre offre en cours. For safer cars : Pour des voitures plus sûres. Think Blue. • Pensez en Bleu. Das Auto. • La Voiture.